



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DES HAUTS-DE- SEINE



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 14 mars 2014 – CHAVILLE

Clubs et compagnies présents ou représentés : Châtenay-Malabry (5 voix), Châtillon (7 voix), Chaville (8 voix), Colombes (6 voix), Issy-les-Moulineaux (9 voix), Le-Plessis-Robinson (7 voix), Rueil-Malmaison (8 voix), Saint-Cloud (3 voix), Sceaux/Fontenay-aux-Roses (7 voix), Suresnes (7 voix), Ville-d'Avray (7 voix), Villeneuve-la-Garenne (4 voix).

Clubs et compagnies absents ou non représentés : Antony (8 voix), Asnières-sur-Seine (7 voix), Bagneux (7 voix), Bois-Colombes (6 voix), Boulogne-Billancourt (5 voix), Clichy-la-Garenne (5 voix), Garches (1 voix), Gennevilliers (6 voix), Nanterre (1 voix), Sèvres (6 voix).

Membres du comité présents : Bénédicte Cardin, Daniel Ducos, Pierre Gruet, Claudine Guilpain, Claudine Lemaire, Claude Meurine, Dominique Saubion, Violette Saubion.

Membre du comité excusé : Odile Villette.

* * * * *

La séance est ouverte à 19h35. L'Assemblée générale peut valablement délibérer, aucun quorum n'étant nécessaire.

Bénédicte Cardin souhaite la bienvenue à tous les représentants des clubs et compagnies, et rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Une minute de silence est observée à la mémoire des archers disparus.

I : Rapport moral du comité

Bénédicte Cardin donne lecture du rapport moral du comité.

Quelques échanges ont lieu à propos des stages de tir parcours, qui rencontrent depuis deux ans un intérêt plutôt faible. Ils ne seront donc probablement pas reconduits l'an prochain. Les clubs sont invités à communiquer les besoins de leurs licenciés en termes de formations, pour que des actions adaptées puissent être proposées.

Question : Pourquoi la formation arbitrage dispensée par le Comité régional devient-elle payante ?

Réponse : Le Comité régional a décidé d'accorder un défraiement aux arbitres formateurs. Ce coût a des répercussions sur les comptes du comité, qui a décidé de rendre la formation payante pour compenser ces frais.

Question : Les clubs ont-ils toujours besoin d'avoir un arbitre parmi leurs licenciés, s'ils veulent organiser un concours officiel ?

Réponse : Oui, cette obligation est toujours la règle. Des dérogations peuvent être accordées par la fédération après examen d'une requête formulée par le club, mais celles-ci n'ont absolument rien de systématique.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

II : Rapport financier 2012—2013

Daniel Ducos donne lecture du rapport financier pour la saison 2012—2013 qui dégage un résultat positif de 14 742,58€. Il sera totalement investi dans de la nouvelle ciblerie, dont un modèle a déjà été arrêté.

Ce résultat est important : il s'explique notamment par la non réalisation de certaines actions, par exemple les formations de tir parcours.



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DES HAUTS-DE- SEINE



Des dépenses exceptionnelles sont à prévoir (ciblerie, renouvellement du stock de médailles) mais aussi des coûts de fonctionnement supplémentaires, comme la location d'un nouvel espace de stockage de notre matériel.

Des incertitudes existent également quant à l'avenir des subventions que nous percevons.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

III : Budget prévisionnel pour 2014—2015

Daniel Ducos présente le budget prévisionnel pour la saison 2014—2015.

Il affiche une hausse significative par rapport au précédent liée à l'achat de la nouvelle ciblerie.

Question : L'achat de ciblerie va-t-il être envisagé avec le Comité régional, comme ce dernier l'avait proposé ?

Réponse : Non, car un modèle adapté à nos besoins a déjà été défini avec l'Archery.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

IV : Questions diverses

- La cotisation des licenciés des clubs pour le Comité départemental reste inchangée en 2014—2015.

- Les projets de règlements pour la « Division départementale 92 » et le « Challenge 92 par équipes mixtes de club » sont distribués.

Deux changements sont actés à l'unanimité pour le règlement du « Challenge » :

- Les clubs ayant une équipe en division nationale ou régionale ne peuvent pas aligner leurs trois meilleurs archers (anciennement, leurs trois meilleurs archers masculins) ;
- Un archer jeune ne peut concourir que dans une seule équipe, et non à la fois dans une équipe adultes et dans une équipe jeunes : la précision doit être apportée explicitement.

Pour le règlement de la « Division départementale 92 », il est proposé d'empêcher un club d'aligner ses six meilleurs archers (au lieu de trois) s'il a déjà une équipe concourant en division nationale et une autre en division régionale, dans la même catégorie d'arc et de genre.

Un vote a lieu sur ces deux propositions :

- Trois archers : 64 voix ;
- Six archers : 9 voix ;
- Abstentions : 5 voix.

Il est donc acté que seuls trois archers ne peuvent pas être alignés, et ceci quel que soit le nombre d'équipes en divisions nationale et régionale, dès lors que celui-ci est supérieur ou égal à un.

- Il est demandé si des installations de tir en campagne pourraient être installées au complexe sportif intercommunal Marcel Bec (GPSO).

Le site, qui est en travaux depuis près de 2 ans, n'offre pas de conditions intéressantes et des problématiques de sécurité.

Par ailleurs, pour justifier ce type de projet, il est nécessaire d'en évaluer l'intérêt, le coût et le fonctionnement (créneaux d'utilisation, entretien de la ciblerie...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le secrétaire, Pierre Gruet

La présidente, Bénédicte Cardin



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DES HAUTS-DE- SEINE



AS

[Signature]



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DES HAUTS-DE-SEINE



Rapport moral de la saison 2012/2013

Mesdames, Messieurs, nous vous saluons et vous remercions pour votre présence.

Je remercie toute l'équipe du Comité qui travaille à la réalisation et au développement de dispositifs pour tous, avec le rôle indispensable et le professionnalisme de Guillaume Humetz, notre Conseiller Technique Départemental et de Georges Gence, brevetés d'état.

Je les remercie tous très chaleureusement.

Je tiens aussi à remercier Mireille et Jean-Bernard Ruiz qui ont exercé, en tant qu'arbitre, pendant de nombreuses années au sein du Département et qui vont désormais profiter de leur retraite au soleil.

Votre engagement à nos côtés, pour l'accueil des formations et des stages, l'organisation des compétitions départementales, le stockage du matériel et votre participation active sont indispensables pour la réalisation de nos actions.

La réussite de nos dispositifs repose sur deux éléments majeurs :

- leur adéquation avec vos besoins et ceux des archers,
- une communication efficace auprès des archers.

Un nouveau site Internet va voir le jour. Nous espérons qu'il favorisera une communication efficace. Bien entendu, nous comptons sur vous pour relayer les informations en interne.

La position du Comité Départemental n'est pas toujours facile. Il se doit de tenir compte et d'appliquer les décisions et orientations des instances fédérales et des besoins exprimés ou suscités dans les clubs de son territoire.

Son rôle est aussi de favoriser la communication entre les clubs/Cies et les instances fédérales.

Nous avons sollicité l'organisation d'une réunion des comités départementaux franciliens, dont la 1^{ère} aura lieu le samedi 29 mars à Pantin. Ce sera l'occasion d'échanger sur des sujets tels que l'emploi, les rencontres sportives interdépartementales et les jeunes.

I - Les effectifs et la labellisation fédérale

Nous avons enregistré une hausse de près de 15% des licenciés sur la saison 2012/2013 avec 1 626 licenciés au 31 août 2013.

Au 8 mars 2014, le nombre de licenciés s'élève à 1 632, soit une légère hausse de 0,37%, ce qui, à ce jour, est au-dessus de la moyenne de progression nationale.

Les renouvellements représentent 70% des inscriptions, signe d'une forte fidélisation.

Nous notons une progression de 3,73% pour les adultes tandis que le nombre de jeunes est en baisse de 4,88%.

La licence dématérialisée est généralisée depuis le 1^{er} mars. Elle est désormais envoyée par courriel en fichier PDF.



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DES HAUTS-DE-SEINE



7 clubs sont labélisés FFTA, dont un est en cours de renouvellement (Antony).

Label d'Or : Chaville, Rueil-Malmaison et Suresnes.

Label d'Argent : Antony (en cours de renouvellement) et Issy-les-Moulineaux.

Label de Bronze : Châtillon et Sceaux/Fontenay-aux-Roses.

Les clubs de Châtenay-Malabry et de Ville d'Avray ont formulé une 1^{ère} demande de labélisation « Label de Bronze ».

II – L'arbitrage et les formateurs fédéraux

A) L'arbitrage

Le Département comptait 21 arbitres en 2011/2012 contre 17 cette saison.

Les Arbitres sont les garants du respect des règlements édictés par la Fédération et ses instances, et font preuve de pédagogie, dans l'intérêt de la pratique de notre sport.

Leur participation est obligatoire à la journée de recyclage annuel organisée par le Comité Régional.

Les réunions organisées, notamment pour l'harmonisation des arbitrages des concours sont aussi l'occasion de partager leurs expériences.

À noter que 2 archers ont débuté la formation le 8 mars dernier. Nous saluons leur démarche, qui, nous l'espérons, suscitera de nouvelles vocations et leur souhaitons réussite.

La formation est organisée par la Commission Régionale des Arbitres à Chennevières-sur-Marne, et est dispensée par les arbitres formateurs, dont Odile Villette, Arbitre formateur du 92.

Nous vous rappelons que tous les mandats doivent être obligatoirement validés par la commission départementale des Arbitres avant toute diffusion.

B) Les formateurs fédéraux

La formation initiale « Entraîneur 1 », a rassemblé 12 stagiaires, dont 5 hors département, sur la session 2013/2014. 12 d'entre eux passeront l'examen en avril prochain.

Pour la session 2014/2015, 14 candidats, dont 2 hors département, passeront l'examen des prérequis le 15 mars.

À tous, nous leur souhaitons réussite.

12 archers ont suivi la formation continue « Entraîneur 1 » organisée les 21 octobre et 2 décembre 2012.

III – Les stages sportifs

Ils se veulent complémentaires des actions menées dans les clubs et Cies.

14 archers ont suivi **les Stages Archer** encadrés par Guillaume.



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DES HAUTS-DE-SEINE



Le Stage de Perfectionnement Jeunes, encadré par Guillaume a rassemblé 9 jeunes archers, des catégories benjamin à junior.

Il remporte un succès croissant avec 19 participants pour la saison en cours.

Le stage comprend désormais 3 séances en salle et 3 séances en extérieur et 2 compétitions de suivi (1 salle et 1 en extérieur), en présence de certains formateurs de club.

Les Stages de Disciplines de Parcours avaient eu un immense succès lors de leur 1^{ère} édition, ce qui nous avait encouragé à les reconduire. Malheureusement, seuls 6 archers ont participé aux 2 stages proposés.

Nous le regrettons et espérons que le stage de Tir 3D prévu les 5 et 6 avril prochains sera maintenu.

Le stage de Tir Instinctif initié en 2012 et qui avait rassemblé 6 archers ne sera pas organisé cette année.

IV – La compétition

Nous félicitons tous les archers pour leurs nombreux et brillants résultats et podiums, régionaux, nationaux et internationaux, obtenus en individuel et par équipe.

Plusieurs clubs évoluent également dans les différents circuits et championnats par équipes de club dans toutes les disciplines.

Nous remercions tous les clubs qui ont organisé les compétitions départementales.

Les clubs de Villepreux, Marcoussis et Rochefort-en-Yvelines ont eu la gentillesse d'accueillir les archers du 92 sur leur compétitions pour les Tirs en Campagne, Nature et 3D.

Ces partenariats sont, à ce jour, indispensables pour vous offrir un championnat dans toutes les disciplines.

Les compétitions départementales sont régies par des règlements spécifiques qui se doivent d'être appliqués et respectés par tous et qui se veulent être en adéquation avec les schémas fédéraux et régionaux.

Ces règlements ne sont pas figés et évoluent.

Les championnats départementaux 2012/2013 :

Tir en salle Jeunes et Scratch Arc sans viseur (27 janvier 2013 à Châtillon) : 41 archers

Tir en salle Adultes Arc classique Arc à Poulies (2 et 3 février 2013 à Ville d'Avray): 92 archers

Tir Beursault (6 et 7 avril 2013 à Clichy) : 56 archers

Tir en Campagne (14 avril 2013 à Villepreux) : 19 archers

Tir Nature (21 avril 2013 à Marcoussis) : 27 archers

Tir 3D (2 juin 2013 à Rochefort-en-Yvelines) : 29 archers

Tir Fédéral (8 et 9 juin 2013 à Antony) : 95 archers

Tir FITA (8 et 9 juin 2013 à Antony) : 64 archers



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DES HAUTS-DE-SEINE



La Division Départementale 2011/2012 :

6 équipes étaient engagées en arc classique et arc à poulies hommes.

La DD92 comprend un Tir Fédéral et un Tir FITA.

À l'issue des 2 étapes, les équipes Arc classique Hommes d'Asnières-sur-Seine et Chaville et l'équipe Arc à poulies Hommes d'Asnières-sur-Seine ont participé à la finale régionale des DD mais n'ont pas accédé à la Division Régionale Honneur.

La Francilienne

2 équipes étaient engagées et ont participé à l'étape en salle, l'étape en extérieur n'ayant pas eu lieu faute d'organisateur. Aucun classement n'a été établi à l'issue de l'étape en salle.

Le Spécial Jeunes

Organisé par le club de Rueil-Malmaison le 24 mars 2013, le « Spécial Jeunes 92 » a rassemblé 51 jeunes dont 13 se sont sélectionnés pour le « Spécial Jeunes Régional » qui a eu lieu à Pontoise le 14 avril 2013.

Une belle réussite pour notre département avec 4 médailles (2 en Or et 2 en Bronze)

Le « Spécial Jeunes » n'est plus reconnu par la FFTA et a été supprimé par le Comité Régional et la Francilienne n'est plus organisée.

La Commission Jeunes Régionale, avec le concours des Commissions Jeunes Départementales, réfléchit à de nouveaux concepts.

Nous vous remercions pour votre attention, du soutien que vous apportez au Comité et vous souhaitons une excellente saison sportive.

Bénédicte Cardin
Présidente

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DES HAUTS-DE-SEINE

Assemblée Générale du 14 mars 2014

RESULTATS FINANCIERS

DEPENSES					RECETTES				
	Prévu 2012-2013	Réalisé 2012-2013	Prévisionnel 2013-2014	Prévisionnel 2014-2015		Prévu 2012-2013	Réalisé 2012-2013	Prévisionnel 2013-2014	Prévisionnel 2014-2015
Frais de fonctionnement	6 850,00	3 106,34	3 020,00	5 290,00	Cotisations et Licences	16 000,00	19 441,00	17 000,00	17 000,00
					Subventions	9 000,00	10 081,00	8 500,00	9 000,00
					Intérêts bancaires	1 000,00	2 081,26	1 000,00	1 000,00
Logistique et Infrastructures	6 230,00	5 280,64	11 000,00	18 441,00	Logistique	800,00	1 017,50	800,00	510,00
Commission Arbitrage	2 100,00	1 339,60	1 200,00	5 800,00					
Commission Formation	2 200,00	1 172,00	380,00	800,00	Commission Formation	3 600,00	2 825,00	3 480,00	4 080,00
Commission Sportive	5 660,00	3 462,60	7 180,00	4 184,00	Commission Sportive		1 084,50		
Commission Jeunes	2 500,00	1 565,40	2 500,00	2 740,00	Commission Jeunes	1 440,00	650,00	1 500,00	
Salaires et charges	6 300,00	6 511,10	7 000,00	7 335,00	Provision pour achat de cibleries				13 000,00
Excédent		14 742,58							
	31 840,00	37 180,26	32 280,00	44 590,00		31 840,00	37 180,26	32 280,00	44 590,00

Situation de trésorerie au 30/09/2013

Comptes courants 3 897,55
 Compte sur Livret 31 233,09
 Livret A 78 895,95

114 026,59